

De : [CHEVALIER Robert](#)
A : [Enquête publique PLUj](#)
Objet : Envoi d'un message :enquete publique duccpavr
Date : mercredi 9 octobre 2019 17:23:43
Pièces jointes : [lettre entête Marie-Claire.doc](#)

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :
lettre entête Marie-Claire

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

Madame Marie-Claire BEAUMESNIL

**2421, route de Lisieux
27500 TOURVILLE / Pont Audemer**

tel : 02 32 41 16 49
mail : chevalier.robert27@orange.fr

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête sur le projet du PLUI
Salle d'Armes
Place du Général de Gaulle
27500 PONT-AUDEMER

Le 9 Octobre 2019

V/Réf ; arrêté n°016-2019 du 12/08/2019
CCPAVR
Et décision n° E 19000069/76 du 18/07/19
Du T.A. de Rouen

Monsieur le Président,

Je me permets, par la présente, de vous soumettre mon cas :

Je suis propriétaire depuis le 25 mars 2014 d'une parcelle de terrain, en nature d'herbe, sise sur le territoire de la commune de **Tourville-sur-Pont-Audemer**, cadastrée section AK n° 96 d'une contenance de 67 a 40 ca, à usage agricole.

Ce terrain borne ma propriété, il dispose d'une sortie indépendante sur la route de Lisieux, il est également borné par la rivière « la Tourville » mais n'intéresse aucun agriculteur.

De ce fait, je ne bénéficie d'aucun revenu mais supporte bien entendu l'impôt foncier, les charges et l'entretien et suis âgée de 80 ans.

Ce terrain est malgré tout situé dans un hameau qui est constitué d'une quinzaine d'habitations, avec une sortie indépendante sur la route de Lisieux, la ligne électrique, les réseaux eau et téléphone sont à proximité et en ce qui concerne l'assainissement la commune n'est pas équipée actuellement d'un réseau collectif ni d'un réseau d'eaux pluviales.

Vu cette situation quel sort peut-on réserver à ce bien.

Je vous remercie par anticipation de la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien examiner cette situation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.